



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-218401248-20260420-6692026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0669-2026 Séance du 20 avril 2026

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 13 avril 2026
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Exprimés : 13
<u>Secrétaire de séance :</u> M Sasha DE LAAGE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars à 18h30, Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Anne GRUAULT-REISCH, Jean-Pierre PEYREROL, Fabienne KLEIN-DONATI, Serge GRYNKORN, Marie-Paule CHRISTOPHE, Georges JAUBERT, Patrice FRELY, Téodora FOCONE, Sasha DE LAAGE

Absent : Stéphanie MOINE, Emé COLLIER-BERNIEAU

Procuration : Patrick SIMBOLOTTI donne pouvoir à Laurence CHABAUD-GEVA

Georges DSEFONDS donne pouvoir à Jean-Pierre PEYREROL

Coralie JULLIAN donne pouvoir à Anne GRUAULT-REISCH

OBJET : Convention de partenariat avec Présence Verte Téléassistance

Rapporteur : Mme Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La Commune de Saumane de Vaucluse a sur son territoire de nombreuses personnes âgées, handicapées et/ou isolées vivant à domicile.

Afin d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et de leur permettre le maintien à domicile dans les conditions de sécurité optimales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat proposée par l'association Présence Verte Alpes Vallée du Rhône afin de promouvoir et développer l'installation de dispositifs de téléassistance auprès des administrés de la Commune.

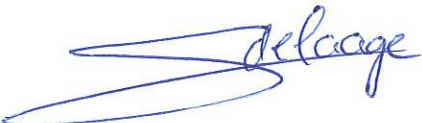

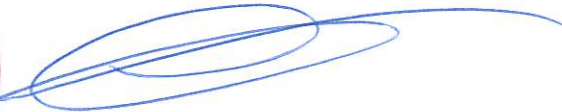
**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'association *Présence Verte* en annexe à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 084-218401248-20260420-6692026-DE

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Sasha DE LAAGE		Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.